



**AVIS DU CSE SIEGE
CONCERNANT LA DEROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL
DU PERSONNEL ASSURANT L'OPERATION DU TOUR DE FRANCE FEMININ 2026**

Le 5^e tour de France féminin se déroulera cette année du 1^{er} au 9 aout 2026.
Il comprend 9 étapes pour une distance de 1175 km.

Pour assurer la couverture de cet évènement, les équipes de la Fabrique seront mobilisées.
Certaines étapes seront couvertes en intégralité, ce qui explique la demande de dérogation du temps de travail à 60h hebdomadaire présentée par la direction aux élus.

Les équipes de la Direction des sports sont- elles aussi mobilisées sur cette opération.
39 personnes vont ainsi assurer la couverture de l'évènement et là aussi une demande de dérogation horaire à 60 heures hebdomadaire est formulée devant les élus ;

La direction a souhaité exposer que l'exceptionnalité de l'évènement et l'expertise métiers nécessaire, explique la demande de dérogation du temps de travail à 60h hebdomadaire présentée par la direction aux élus. Bien qu'annuel, le déroulement du Tour de France Féminin suit toujours des parcours différents.

A la demande des élus, la direction a fourni la liste nominative des personnels, et présente des plannings prévisionnels ayant pris en compte nos remarques concernant la réglementation en vigueur.

Les élus donnent un avis favorable.

Les élus demandent un retour sur les plannings réalisés dès que possible.

Paris, le 18 juin 2026

Christophe BENS
Secrétaire du CSE Siège FTV

VOTANTS : 22

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 3